

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 20 janvier 2020**

**Membres en exercice :** 36

**Membres ayant pris part à la délibération (24) :** Alain BOUSQUET, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre RIU, Michel POUDADE, Pierre BATAILLE, Antoine TAHOSES, Jean Louis LACUBE, Jean Louis SARDA, Martine PIERA, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Jacky COLL, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis BRUNET, Michel GARCIA, Françoise MARTIN, Jean Louis DEMELIN, François DELCASSO, Michel SANTANACH, Jean pierre JULIEN, Stephanie PRUDENTOS, Carole BRETON (procuration à Jean Louis Demelin), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

**Date de convocation :** 13 janvier 2020

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : Choix du cabinet d'architecte pour la construction du Pôle Enfance HAUT CONFLENT – suite à la procédure de concours d'architecte**

Le Lundi 20 janvier 2020 à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eyne, sous la Présidence de Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a décidé de la construction d'un Pôle enfance regroupé pour le RPI Haut Conflent sur la commune de La Cabanasse : le « Pôle enfance Haut Conflent ».

Le Président explique qu'en lien avec le montant de la construction, une procédure de concours d'architecte a été mise en œuvre selon la réglementation.

Le Président explique que le lundi 20 janvier à 14h s'est réuni le jury du concours d'architecte (CAO et membres de l'ordre des architectes) pour étudier les propositions (anonymes) des 3 cabinets d'architecte sélectionnés lors de la première phase du concours.

Le Président fait état du classement du jury du concours d'architecte :

1<sup>er</sup> : GARRABE A+RCHITECTURE

2<sup>e</sup> : APACHE ARCHITECTE SARL

3<sup>e</sup> : ATELIER ARCHITECTE PHILIPPE POUS

Après débat, le Président propose aux élus de la communauté de communes de choisir le cabinet classé en première position par le jury du concours d'architecte, c'est-à-dire, GARRABE A+RCHITECTURE pour réaliser la construction du Pôle enfance Haut Conflent.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :**

- DE CHOISIR LE CABINET GARRABE A+RCHITECTURE POUR REALISER LA CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE HAUT CONFLENT
- D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER TOUT DOCUMENT EN CE SENS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 20 janvier 2020

Jean Louis DEMELIN  
Président

Envoyé le 21-01-2020 à la Préfecture  
Accusé de réception le 21-01-2020  
**NOTIFICATION FAST**

